



Comment doit etre rempli un cdd

Par **scarface76610**, le **24/09/2008** à **14:27**

bonjour j'ai au moins une soixantaine de contrats dans la meme societe ,j'aurai voulu savoir comment doivent etre rempli ces memes contrats pour qu'ils soient valables car j'en ai par exemple ou il manque carrement mon numero de carte d'identite ou d'autres ou il ni a pas la date de fin et pourtant celui ci ne concerne meme pas le remplacement d'un salarie,merci d'avance pour vos reponses.

Par **Stephanie8230**, le **25/09/2008** à **05:17**

Bonjour,rrnrnNe vous inquietez pas votre contrat est valable. Le problème c'est que si l'employeur n'a pas bien fait les choses et pour un CDD cela signifie mentionner le cas de recours au CDD et sa durée, alors le contrat est interprété par les juges comme un CDI. L'employeur ne peut donc pas y mettre fin sans respecter la procédure de licenciement.rrnrnRestant a votre disposition

Par **scarface76610**, le **26/09/2008** à **09:19**

bonjour merci pour votre reponse aussi rapide et donc je vais voir deja cote representant du personnel ce qu'ils peuvent faire pour moi encore merci.

Par **scarface76610**, le **29/09/2008** à **10:08**

re bonjour toujours dans la meme discussion je viens de m'apercevoir que le dernier contrat que j'ai finissait le 7 aout 2008 et en faite j'ai travaille jusqu'au 26 aout 2008 sans renouvellement de mon contrat est ce que la aussi je peux faire valoir ce recours concernant les cdd merci d'avance.

Par **Stephanie8230**, le **29/09/2008** à **18:27**

La encore les juges tendront a considerer que votre contrat etait un CDI et non un CDD et que votre employeur aurait du vous licencier pour y mettre un terme. Vous devriez toucher les indemnites pour licenciement sans cause reelle et serieuse et non respect de la procedure. Allez voir un avocat et expliquez lui votre situation pour etre certain que vos interets sont au mieux gerer.

Par **scarface76610**, le **01/10/2008** à **22:02**

encore merci pour votre reponse cela me rejouis un peu de savoir que j'ai quand meme un moyen de me defendre car jusque la je suis alle a l'inspection du travail mais la personne qui ma reçu ne devait pas etre dans un bon jour car pour elle tout etait en ordre et qu'il ni avait rien a faire mais je ne m'etais pas encore apercu que je n'avais pas de contrat pendant la derniere periode de travail.voila encore merci